



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-24

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Pôle Territoire Vulnérable et Territoire Résilient (PTVTR)	N° 2026-24

**Participation de la Métropole à l'organisation du Mondial Secours et protection 2027
à BORDEAUX - Décision - Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Congrès national des sapeurs-pompiers est organisé par le Comité d'organisation du Congrès (COGIR), en lien avec le SDIS 33 et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Il constitue le rendez-vous annuel de référence de la communauté des sapeurs-pompiers.

Le présent rapport a pour objet de proposer la participation financière et matérielle de Bordeaux Métropole à l'organisation de ce congrès, qui se déroulera sur le territoire métropolitain en octobre 2027.

L'accueil de cet événement d'envergure s'inscrit dans la continuité des engagements portés par la Métropole en matière de prévention des risques, de résilience territoriale et de réduction des vulnérabilités. Par ailleurs, l'ouverture de l'événement au grand public contribue à la sensibilisation aux enjeux de sécurité civile. Il contribue aux politiques de prévention des risques et de protection des populations, tout en intégrant une démarche de responsabilité environnementale.

Organisé sur quatre jours, cet évènement s'articulera autour de plusieurs volets complémentaires : institutionnel et associatif tout d'abord, consacré aux instances nationales des sapeurs-pompiers, ainsi qu'un salon réunissant les acteurs économiques et professionnels du secteur de la sécurité et du secours. Le congrès comportera également un volet ouvert au grand public, associant animations, démonstrations, actions de prévention et valorisation des savoir-faire locaux. Il se déroulera sur le site de Bordeaux-Lac, principalement au Palais 2 l'Atlantique, au Parc des Expositions et sur les espaces extérieurs attenants, incluant les abords du lac.

La manifestation devrait accueillir plus de 80 000 visiteurs, dont environ 3 500 congressistes, ce qui en fait l'un des plus importants rassemblements professionnels organisés en France.

Le plan de financement prévisionnel de l'événement, annexé à la présente délibération, prévoit une participation de Bordeaux Métropole sous la forme d'une subvention d'un montant total de 120 000€. En complément de la subvention financière proposée, Bordeaux Métropole apportera un appui logistique à l'organisation de l'événement par la mise à disposition d'équipements métropolitains.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de financement sollicité par le Comité d'Organisation Gironde (COGIR) ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

L'accueil du 133e Congrès national des sapeurs-pompiers sur le territoire métropolitain s'inscrit dans les politiques publiques portées par Bordeaux Métropole en matière de prévention des risques, de protection des populations et de développement territorial, et justifie à ce titre une participation financière et matérielle de la Métropole ;

DECIDE

Article 1: d'attribuer une subvention d'un montant de 120 000 € en faveur du Congrès
ème

National des sapeurs-pompiers au titre de l'organisation de la 133^e édition de l'évènement ;

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal 05 de l'exercice 2026 et 2027, chapitre 65, article 65748, fonction 12 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU:

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------